

*2 novembre 2016*

**Réponse du Conseil administratif à la proposition du Conseil administratif du 3 mars 2015 en vue de l'approbation d'un projet de résolution soutenant une prévoyance professionnelle et une extension de la couverture maladie pour l'ensemble du personnel.**

*TEXTE DE LA RÉOLUTION*

Vu l'article 115 du statut du personnel;  
vu l'article 112 du règlement d'application du statut du personnel;  
sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal soutient l'élargissement de la prévoyance professionnelle pour l'ensemble du personnel et l'extension de la couverture maladie telles qu'envisagées selon les termes de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux et demande au Conseil administratif d'en prévoir les coûts dès le projet de budget 2017.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal de son soutien dans le cadre de l'élargissement de la prévoyance professionnelle et de l'extension de la couverture maladie à l'ensemble du personnel, donnant ainsi suite à l'accord du 4 mars 2015 avec les partenaires sociaux.

Préalablement à sa mise en œuvre, les données chiffrées doivent faire l'objet d'une actualisation, puisque les simulations présentées dans le projet de résolution déposé en mars 2015 étaient basées sur les effectifs et revenus de 2014.

De plus, conformément aux règles concernant la passation de marchés publics (AIMP), un appel d'offres doit être lancé début 2017.

De fait, considérant les délais légaux encadrant la procédure AIMP, cette dépense sera inscrite au projet de budget 2018 en vue de sa mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La conseillère administrative:  
*Sandrine Salerno*